

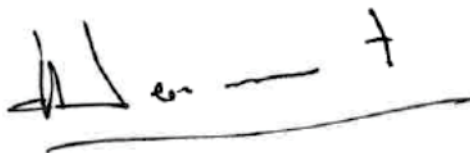
ATTESTATION

Articles R. 423-1 et R. 441-1 du Code de l'urbanisme

Je soussigné, Henri Jean Marie Gaston de MAY de TERMONT, né à Paris 17^{ème} arrondissement, le 15 novembre 1944, demeurant à 92100 Boulogne-Billancourt, 10, rue Max Blondat, déclare avoir été autorisé par la société LE CASTELLAS, société civile immobilière au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fréjus, sous le numéro 932 765 233, dont le siège est situé à 83700 Saint-Raphaël, 1387, avenue du Gratadis Quartier d'Agay, représentée par son gérant, propriétaire de l'ensemble immobilier situé à 83530 Saint-Raphaël, lieudit Quartier d'Agay, 401 allée du Castellas, à l'effet :

- de réaliser tous travaux prévus dans la demande de permis d'aménager concernant ladite propriété (spécialement les parcelles cadastrées section BE n° 20, 204, 206, 207, 208, 209 et 210), travaux visant à « *restaurer le profil de la rivière de l'Agay et à mettre en place un aménagement paysager en réponse au PV d'infraction datant du 31/10/2020 et aux RAR successives de la Mairie de Saint-Raphaël datant du 14/01/2021 et du 29/01/2021* »,
- de déposer toute demande d'autorisation à cet effet, d'effectuer toute déclaration et toute démarche préalable, en ce compris la demande de permis d'aménager susvisée, et la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, telle que prévue à l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 22 octobre 2025, pour servir et valoir ce que de droit.



Henri Jean Marie Gaston de MAY de TERMONT

